RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs de produit

Nom du produit: **APP B200 Autobit Spray**
Code Produit: **050603**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Préparation bitumineuse pour la fixation du soubassement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: **APP Sp. z o. o.**
ul. Przemysłowa 10, 62 – 300 Września, POLAND
Tel. +48 (061) 437 00 00
Fax. +48 (061) 437 91 37
app@app.com.pl
www.app.com.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence
+48 (61) 437 00 00

Date of issue: 2025-02-07

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Danger
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Contient:
Hydrocarbures C7; n-alcanes, isoalcanes, cycliques
Hydrocarbures C7 ÷ C9 ; n-alcanes, isoalcanes

Mention d'avertissement

Danger

Pictogramme:

Mention de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 o C/ 122 o F.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

UN: 1950
VOC(2004/42/EC, IIe: 840) 512 g/l
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
Aucune information sur le respect des critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 (REACH). Aucun test n'a été effectué.
Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus dans la liste établie conformément à l'art. 59 article 1 comme ayant propriétés perturbatrices endocriniennes ou ingrédients ayant des propriétés perturbatrices fonctionnement du système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement 2017/2100/UE ou Règlement 2018/605/UE à une concentration égale ou supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

-

3.2. Mixture

Composants dangereux selon Réglement (EC) No 1272/2008

Composant	Conc.	CAS No	Index No	EC No	Classification:
Propane REACH: 01-2119486944-21	10-25%	74-98-6	601-003-00-5	200-827-9	**GHS02; GHS04 FlamGas1: H220 PressGas: H280**
Izobutane REACH: 01-2119485395-27	25-50%	75-28-5	601-004-00-0	200-857-2	**GHS02; GHS04 FlamGas1: H220 PressGas: H280**
hydrocarbures C7; n-alcanes, isoalcanes, cycliques REACH 01-2119475515-33-	**10-25%**	-	-	**927-510-4**	**GHS02; GHS08; GHS07; GHS09 Flam. Liq. 2: H225 Asp. Tox. 1: H304 STOT SE 3: H336 SkinIrrit2: H315 Aquatic Chronic 2: H411**
Hydrocarbures C7 ÷ C9 ; n-alcanes, isoalcanes, cycliques REACH 01-2119473851-33-XXXX	**10-25%**	-	-	**920-750-0**	**GHS02; GHS08; GHS07; GHS09 Flam. Liq. 2: H225 Asp. Tox. 1: H304 STOT SE 3: H336 Aquatic Chronic 2: H411 EUH066**
hydrocarbures aromatiques en C9 hydrocarbures REACH: 01-2119455851-35	**<2,5%**	-	-	**918-668-5**	**GHS02; GHS07; GHS08 ; GHS09 Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1: H304**

					AquaticChronic 2: H411 STOT SE 3; H335+H336 EUH066
carbonate de propylène REACH: 01-2119537232-48	<2,5%	108-32-7	607-194-00-1	203-572-1	**GHS07 EyeIrrit2: H319**
n-hexane	**<1%**	**110-54-3**	**601-037-00-0**	**203-777-6**	**GHS02; GHS08; GHS07 GHS09 Flam. Liq. 2: H225 Repr. 2: H361 Asp. Tox. 1: H304 STOT RE 2: H373 Skin Irrit. 2: H315 STOT SE 3: H336 Aquatic Chronic 2: H411**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. En cas d'exposition aux vapeurs et aérosols du produit transporter la victime dans une pièce bien ventilée – consulter un médecin.

a) inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.

b) contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.

c) contact oculaire : rincer les yeux contaminé en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les eux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.

d) après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

a) Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.
b) Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.. La vapeur est plus lourde que l'air, se répand sur le sol et une inflammation à distance est possible. Des fumées toxiques peuvent se dégager lors de la combustion ou de l'exposition à la chaleur. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Les incendies dans des espaces confinés doivent être traités par du personnel qualifié avertissant les appareils respiratoires à adduction d'air approuvés appareil. L'eau peut être utilisée pour refroidir les zones/objets/colis exposés à la chaleur à

proximité. Éviter de pulvériser directement dans conteneurs de stockage en raison du risque de débordement. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celui-ci ne doit pas être déversé dans les égouts. Éloignez les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat s'ils peuvent être fait en toute sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit
- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés
- éliminer immédiatement le produit
- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage
- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)
- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués
- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- éviter les décharges électriques et électrostatiques
- ne pas permettre la formation des concentrations de vapeurs/ de poussières du produit dans l'air dont les mélanges avec de l'air peuvent être explosifs, ainsi que des concentrations dépassant les valeurs spécifiées aux normes d'hygiène.
- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance
- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements
- éviter une exposition prolongée et répétée

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- éviter de créer et d'inhaler les vapeurs / les poussières de produit
- respecter les règles d'hygiène personnelle
- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se lavez les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés
- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux
- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés
- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine
- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éther diméthylique 115-10-6

TWA 1.000 ppm 1.920 mg/m^3(Directive 2000/39/CE

VME 1.000 ppm 1.920 mg/m^3 (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS))

Éther diméthylique 115-10-6

TWA 1.000 ppm 1.920 mg/m^3(Directive 2000/39/CE

VME 1.000 ppm 1.920 mg/m^3 (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

Cyclohexane 110-82-7

TWA 200 ppm, 700 mg/m^3 (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)
VME 200 ppm,700 mg/m^3 (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)
VLCT(VLE) 375 ppm, 1.300 mg/m^3 (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)
Propane 74-98-6
VME Suisse VLEP (8 heures):1800mg/m3(1000 ppm)
VLCT (15 minutes):7200 mg/m^3(4000 ppm)
Isobutane 75-28-5
VME Suisse VLEP (8 heures):1900mg/m^3(800 ppm)
VLCT(15 minutes):7600 mg/m^3(3200ppm)

8.2. Contrôles de l'exposition
a) Protection des yeux/du visage : lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166:2002 ; EN 167:2002 ; EN 168:2002 ; EN ISO 4007:2018)
b) Protection de la peau : gants de protection (EN ISO 21420:2020), vêtements de protection (EN 1149-1,2,3 ; EN 13034:2005+A1:2009 ; EN ISO 13982- ; 1:2004/A1:2010 ; EN ISO 6529:2013;EN ISO 6530:2005;EN ISO 13688:2013;EN 464:1994
c) Protection respiratoire : ventilation efficace

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : aérosol liquide, noir
- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : non spécifié
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : non spécifié
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : non spécifié
- Limites d'explosivité :
  Inférieure : -
  Supérieure -
- Pression de vapeur : non spécifié
- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : non spécifié
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique : non spécifié
- Viscosité cinétique : non spécifié
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

9.2. Autres informations :

- VOC: 512 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Le produit n'est pas réactif
10.2 Stabilité chimique
Le produit est stabile chimiquement
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucunes informations disponibles
10.4 Conditions à éviter
- radiation solaire
- des étincelles
- flamme
- chaleur

10.5 Matières incompatibles
Aucunes informations disponibles
10.6 Produits de décomposition dangereux

- oxydes de carbone
- gaz toxiques et fumées

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible

Cancérogénicité
Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction
Susceptible de nuire au foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Donnée non disponible

Danger par aspiration
Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire
Propriétés perturbant le système endocrinien
- Donnée non disponible
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité
Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol
Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes
Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU
1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Aérosols inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2

14.4. Groupe d'emballage

No

14.5. Dangers pour l'environnement

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

No

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.